



19 décembre 2011

---

Communication concernant l'exécution des allocations  
familiales n° 4

**Droit aux allocations familiales dans l'agriculture pour les  
apiculteurs à titre accessoire à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2012**

---

**Le facteur de conversion utilisé pour déterminer le temps consacré à une colonie d'abeilles était trop bas et a été actualisé.** Le nombre d'heures prises en compte par colonie d'abeilles par année passe de 7 à 17 heures. Par rapport à la version du 1<sup>er</sup> avril 2010, c'est la seule modification du Commentaire de l'OFAS sur les allocations familiales dans l'agriculture

Le Commentaire LFA adapté est publié sur internet et se trouve ici :

[Données de base AFam](#)